



GAZETTE N°30



Photos de Martine B. et de Françoise H.

Chères Varennaises et Varennaï,

Actuellement, notre vie est toujours rythmée par la COVID 19. En Haute-Marne, à ce jour, le nombre de cas monte, nous sommes de nouveau confinés. Nous espérons beaucoup que ce nouveau confinement donnera de bons résultats et bientôt nous pourrions récupérer la liberté d'aller et venir à notre guise. J'espère que vous avez passé un hiver calme et sans soucis de santé pour la plupart d'entre vous.

Avec la prochaine arrivée du printemps, nous allons pouvoir reflorir notre village. La commission du fleurissement et de l'embellissement cherche des habitants pour les rejoindre. Vous pouvez venir en mairie pour vous inscrire ou prendre des renseignements sur le fonctionnement.

Nous avons doté notre village de nouveaux éclairages à LED, ainsi la luminosité répond à la norme de la protection de la nature. Les lumières baissent de 50% d'intensité à 23h dans toutes les rues et l'éclairage de l'église se coupe complètement à la même heure. Une borne pour alimenter les véhicules électriques est installée dans la cour de la mairie. Ce lieu a été retenu en raison de l'alimentation par un réseau électrique principal, facile d'accès et éviter des dégradations. La fibre est activée, jusqu'à la prise intérieure de votre maison, l'installation est GRATUITE (voir notice jointe). Toutes ces améliorations ont pris du retard, bien sûr à cause de la COVID19.

Le 6 avril 2021, le vaccibus est venu pour faciliter la vaccination auprès des personnes 70 ans et plus, entre 50 ans et 70 ans ayant des pathologies médicales. Nous remercions M. Darbot, président de la communauté de communes des savoirs faire d'avoir proposé Varennes au conseil départemental, le docteur Michel Block d'avoir accepté d'être le médecin référent sur notre commune et Mme Michel, conseillère départementale locale, ancienne infirmière scolaire. La commune a mis la salle M. Arland à disposition pour l'organisation de l'accueil.

Nous apprécions votre participation concernant les informations que vous nous faites remonter et ainsi nous permettent de gérer au mieux vos quartiers.

Rester très vigilant et protéger vous bien. Nous restons à votre écoute et la commission d'aide aux habitants est toujours à votre disposition pour différents besoins, les déplacements se limitent à Bourbonne-les-Bains, Montigny-le-Roi et Fayl-Billot. Au-delà vous pouvez faire appel au transport à la demande.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2021

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2020 et le compte administratif 2020

Recettes de fonctionnement	+ 322 678.57 €
Dépenses de fonctionnement	- 329 125.38 €
Excédent reporté de 2019 de fonctionnement	+ 121 547.87 €
Part affectée à l'investissement	- 46 209.71 €
Excédent 2020 de fonctionnement à reporter	= 68 891.35 €
Recettes d'investissement	47 918.94 €
Dépenses d'investissement	- 104 281.40 €
Excédent reporté de 2019 d'investissement	+ 10 152.75 €
Déficit 2020 d'investissement	= - 46 209.71 €
Excédent global 2020 :	68 891.35 €

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir approuvé les comptes de gestion et administratif 2020, affecte les résultats au budget de l'exercice 2021 ainsi qu'il suit :

- excédent de fonctionnement de 115 101.06 €
- déficit d'investissement de 46 209.71 qui sera porté au compte 001
- excédent de fonctionnement capitalisé de 46 209.71 € qui sera porté au compte 1068
- excédent de fonctionnement de 68 891.35 € qui sera porté au compte 002

BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2021 ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 348 140.35 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 348 140.35€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 256 987.07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 256 987.07 €

ACHAT D'UN PACK COMPLET EXTÉRIEUR AVEC LE DÉFIBRILLATEUR ENTIÈREMENT AUTOMATIQUE

Le Maire expose le devis pour l'acquisition d'un pack complet extérieur avec le défibrillateur entièrement automatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'accepter le devis de l'entreprise SCHILLER FRANCE SAS 77600 BUSSY SAINT GEORGES pour l'acquisition d'un pack complet extérieur avec le défibrillateur entièrement automatique avec l'installation et la mise en service et le contrat de maintenance triennale et d'assistance pour un montant de 1 712.58 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE 2020 : REFACTURATION A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de refacturer à la Communauté de communes des Savoir Faire les frais de fonctionnement des écoles de Varennes sur Amance de l'année 2020 pour la somme de 3 687.44 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

TARIF EAU : MODIFICATION

Vu le projet de mise aux normes des compteurs d'eau potable avec la mise en limite de propriétés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de modifier à partir de prochain relevé des index des compteurs d'eau en 2021 la tarification de l'eau, à savoir
- Abonnement (location compteur) : 40.00 €
- Eau :
- De 0 à 300 m3 1,37 € / m3
- De 301 m3 à 800 m3 0,76 €/ m3
- De 801 m3 et + 0,53 €/ m3
- Agence de l'eau (tarifs fixés par l'agence de l'eau) :
- Redevance pour pollution domestique : 0, 28 €/m3 pour 2021

AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION AVEC MADAME COOTS OPHÉLIE

Vu le bail de location entre la commune de Varennes sur Amance et Madame COOTS Ophélie concernant la salle du rez-de-chaussée du 19 Place de l'Eglise 52400 Varennes sur Amance (entre le cabinet médical et la bibliothèque)

Vu la délibération n° 2020-52 en date du 08 septembre 2020

Considérant que les travaux de remise en état de la salle ont duré plus longtemps que prévu Mme COOTS Ophélie n'a pu prendre possession des lieux qu'au 1er février 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de modifier la durée de l'exonération du loyer et de la reporter jusqu'au 31 janvier 2022
- de modifier la date de révision et de la fixer au 1er février de chaque année
- d'accepter l'avenant n° 1 au bail de location
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à ce dossier

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le Maire expose la mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales suite à la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi la commune est compensée avec le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et le contribuable sera assujéti au même taux global qu'auparavant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021. Ils sont fixés ainsi qu'ils suivent :

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière sur le bâti	256 500	32.19	82 567
Taxe foncière sur le non bâti	42 100	17.54	7 384

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021

- Association Natur'Ailes	100 €
- Association Sud Haute Marne Multimédia	100 €
- Amicale Saint Gengoulph	100 €
- Association des Donneurs de sang de Bourbonne les Bains	100 €
- Association de Parents d'Enfants Inadaptés de la Haute-Marne (APEI)	150 €
- Association pour le Développement du Pays aux Trois Provinces	150 €
- Coopérative scolaire de Varennes sur Amance	200 €

- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2021

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 615231	+ 2 139.00
Compte 66112	+ 5.00

Recettes

Compte 73111	+ 10 186.00
Compte 7411	+ 888.00
Compte 74121	- 1 304.00
Compte 74127	- 277.00
Compte 742	+ 541.00
Compte 74834	+ 110.00
Compte 74835	- 8 000.00

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT : EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION 2019 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Mme le Maire de cette communication.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE

Le conseil,

Après avoir débattu des conditions et des incidences,

- Confirme son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes dans sa délibération du 25 mars 2021,
- Décide de transférer la compétence mobilité à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE

Suite au transfert des bâtiments scolaires à la communauté de communes au 1er janvier 2019, les agents communaux exerçant pour partie leur mission pour ces services sont mis à disposition de droit à la communauté de communes, conformément au 4ème alinéa du L.5211-4-1-I du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver la mise à disposition de service, au bénéfice de la communauté de communes des Savoir Faire, pour effectuer les tâches d'entretien scolaires :

- Commune de Varennes sur Amance : 1 adjoint technique à 70 heures par an

- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire, notamment les conventions et leurs avenants

RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE RÉAJUSTEMENT

Vu le contrat d'assurance dommages ouvrage avec le Cabinet PILLIOT Assurances

Vu le montant final des travaux assurés par l'assurance dommages ouvrage dans le cadre de la restructuration de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de régler le montant de la cotisation complémentaire suite au réajustement pour l'assurance dommages ouvrage du Cabinet PILLIOT Assurances pour la somme de : 938.56 € TTC,

- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE 30 RUE VARANDELLE : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT

Le conseil municipal de la commune de VARENNES SUR AMANCE, après délibération, décide

- Article 1er : La commune de VARENNES SUR AMANCE contracte auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne un emprunt à taux fixe destiné à financer les travaux de réhabilitation de la maison communale 30 rue Varandelle, pour un montant global de 77 450.18 € HT avec une option de 1 292.64 € HT

- Article 2 : Caractéristique de l'emprunt

- Objet : Réhabilitation de la maison communale 30 rue Varandelle

- Montant du capital emprunté : 30 000 €

- Durée d'amortissement : 10 ans

- Taux d'intérêt : 0.58%

- Périodicité de la facturation : Trimestrielle

- Déblocage de l'emprunt prévu le 3 mai 2021

- Article 3 : Frais de dossier : 150 €

- Article 4 : La commune de VARENNES SUR AMANCE s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

- Article 5 : La commune de VARENNES SUR AMANCE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

- Article 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire

- Article 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des débloquages

- Article 8 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à signer les contrats de prêts et tout document afférent à ce dossier

RÉHABILITATION DE LA MAISON COMMUNALE 30 RUE VARANDELLE : EMPRUNT COURT TERME POUR LE FINANCEMENT DES SUBVENTION ET DU FCTVA

Le conseil municipal de la commune de VARENNES SUR AMANCE, après délibération, décide

- Article 1er : La commune de VARENNES SUR AMANCE contracte auprès du Crédit Agricole Champagne Bourgogne un emprunt à court terme destiné à financer l'attente du versement des subventions accordées et le FCTVA concernant les travaux de réhabilitation de la maison communale 30 rue Varandelle, pour un montant de 55 717.00 €

- Article 2 : Caractéristique de l'emprunt

- Objet : Attente de versement des subventions et du FCTVA pour la réhabilitation de la maison communale 30 rue Varandelle

- Montant du capital emprunté : 50 000 €

- Durée d'amortissement : 24 mois

- Taux d'intérêt : 0.43%

- Périodicité de la facturation : Trimestrielle

- Déblocage de l'emprunt prévu le 3 mai 2021

- Article 3 : Frais de dossier : 150 €

- Article 4 : La commune de VARENNES SUR AMANCE s'engage, pendant toute la durée du prêt, à faire

inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

- Article 5 : La commune de VARNES SUR AMANCE s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

- Article 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire

- Article 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder à des débloques

- Article 8 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à signer les contrats de prêts et tout document afférent à ce dossier

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES PEC ET LES CONTRATS INITIATIVE EMPLOI CIE

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un PEC pour les publics résidant en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour les fonctions d'adjoint technique à **temps partiel** à raison de 21 heures / semaine pour une durée de 6 mois renouvelable 1 fois avec une aide accordée de 80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté n° 2021-23 du 29 janvier 2021 de la Préfecture de la Région Grand Est,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES : MODIFICATIONS

Le Maire donne lecture d'une demande d'intégration au comité consultatif "Fleurissement / Embellissement".

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la demande déposée et nomme Madame CHARRIER Eugénie dans le comité consultatif "Fleurissement / Embellissement"

INFORMATIONS

- **ÉLECTIONS** : Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Il y aura donc 1 bureau de vote avec 2 scrutins. Nous aurons besoin de 4 personnes sur 4 rotations. **Nous sollicitons votre aide. Inscription en mairie et choix de l'horaire (les jours d'ouverture du secrétariat).**
- **PERSONNEL COMMUNAL** : Nous avons signé un contrat aidé avec Pôle emploi. Cette personne a été sélectionnée par la commission du personnel. Ce contrat est pris en charge à 80% par l'état pour 21 heures par semaine sur une durée de 6 mois éventuellement renouvelable une fois. Aucune embauche est obligatoire à l'issue du contrat.
- **PATRIMOINE COMMUNAL** : La fontaine du Pâquis qui est endommagée suite aux variations de la météo. Plusieurs années de grosse sécheresse puis dans l'hiver une période de pluie abondante a déstabilisé le terrain et à entraîner l'affaissement. Des devis sont en cours.
- **VITESSE DANS LE VILLAGE** : Sur la route départementale 14, de nombreuses remontées signalant des vitesses excessives, nous a amené à prendre contact avec les services du Département qui après être venu sur le terrain, nous conseille dans un premier temps un comptage à 3 endroits sur cette route. Suite à cela un rapport qui nous sera adressé, des aménagements nous seront proposés. Du fait que c'est une route départementale, nous devons suivre leurs recommandations.
Il est rappelé que la vitesse dans le village est de 50km/heure maximum.
Nous vous demandons à l'approche de l'école de réduire votre vitesse.
- **RAPPEL** : Toutes formes de travaux effectués à l'extérieur de votre maison (changement de fenêtres, portes, ravalement, toiture, remise en peinture) doit faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux auprès de la mairie pour l'enregistrement et le dossier sera transmis à la DDT par la mairie.

- **HORAIRES AUTORISES POUR LES DIFFERENTS TRAVAUX PAR LES PARTICULIERS :**
(Tonte, travaux de maçonnerie, sciage de bois etc...)
En semaine **de** 9h à 12h et **de** 13h30 à 19h30,
Le samedi **de** 9h à 12h et **de** 15h à 19h
Le dimanche et les jours fériés **de** 10h à 12h.
- **FORET** : Pour les affouages, il est impératif de respecter le marquage effectuer par l'ONF. Seront abattus uniquement les arbres griffés. Nous ne sommes pas habilités à gérer le bien être de ces décisions. L'abattage excessif d'arbres non griffés pourra fait l'objet d'une verbalisation par l'agent de l'ONF.
- **NOUS CHERCHONS TOUJOURS DES ASSISTANTES MATERNELLES
AGREER POUR LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)
OU SOUHAITANT FAIRE LA FORMATION. POUR TOUS
RENSEIGNEMENTS S'ADRESSER A LA MAIRIE DE VARENNES.**

COMMISSION et COMITÉ

Fleurissement et Embellissement du village

Les beaux jours arrivants, la commission fleurissement pointe à nouveau le bout de son nez. Nous avons pour cette saison quelques nouvelles recrues. Merci à Eugénie Charrier d'avoir rejoint le groupe et à celles qui se sont proposées pour donner un coup de main pour les futures plantations.

Nous allons prochainement refaire un point pour définir précisément les lieux pris en charge par les bénévoles pour l'entretien des parterres. Si, vous aussi, vous souhaitez participer à l'entretien des plantes de votre quartier, vous pouvez contacter Mme Malou DENIS ou Mme Laure SERRAILLE.

Les idées germent gentiment pour embellir encore le village.

Nous voudrions donner un coup de jeune aux buses en béton qui accueillent de nombreux rosiers du village et qui commencent à être un peu défraîchis.

Vous souhaitez participer ?

Vous avez des idées ?

Là aussi n'hésitez pas à venir nous en parler !

Les membres



RAPPELS

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

SECRETARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte le mercredi et le samedi de 10h à 12h

AU BAR MASQUÉ

M. Yann MAURON est à votre disposition pour toutes ventes de gaz, tabac, en attendant la réouverture de son commerce, au 06.74.04.05.47

Le 17ème siècle dans nos contrées

La suite des guerres de religion du 16^{ème} puis leur prolongation avec la guerre de Trente Ans (1618-1648) amènent à nouveau la désolation et la ruine de nos campagnes.

Saulx de Tavannes, chef du parti des mécontents et du parti Catholique qui s'oppose au pouvoir absolu du roi de France, établit son quartier général à Varennes qui fait office de place forte en 1616.

En 1636, le baron de Clinchamps sème la terreur, attaque le prieuré de Varennes où les moines se sont réfugiés sous le commandement du Sieur De Lamotte.

Ce dernier est pendu par le baron après avoir assuré sur l'honneur qu'il aurait la vie sauve en échange de la reddition de la place. Seuls les moines seront épargnés.

Quant au village, il est saccagé, brûlé, les troupeaux sont enlevés par la soldatesque et les habitants faits prisonniers.

En 1637 les mercenaires Croates qui ne sont pas en reste pillent et brûlent le village. Puis c'est au tour des Comtois à la solde des Espagnols d'assiéger en 1643 la place. La garnison tentera bien une sortie qui n'aboutira pas.

En 1647, le village est si misérable que les tailles sont levées de force. La misère, les épidémies et la famine gagnent nos campagnes.

Auparavant, en 1635 Richelieu avait ordonné la démolition des forteresses situées aux frontières du royaume de France. La forteresse de La Mothe et celle de Coiffy-le-Haut qui protégeaient le prieuré de Varennes sont rayées de la carte.

C'est ainsi que le 15 Mai 1638, alors qu'une troupe de Suédois quittait Coiffy-le-Haut pour gagner Coiffy-le-Bas, un habitant tua net d'un coup de mousquet tiré du clocher l'un des officiers. Les Suédois rebroussèrent chemin et saccagèrent entièrement le village, privé de sa forteresse pour en assurer la défense et protéger la population.

Le curé fut massacré puis avec lui 338 habitants qui furent brûlés dans l'église et toutes les maisons furent incendiées. Pour l'histoire il faut retenir que le 9 Avril 1641 on a baptisé à Laneouvelle le premier enfant originaire de Coiffy-le-Haut. Depuis 1638 aucun office ne s'est déroulé dans cet « Oradour Haut-Marnais ».

Il y eut encore, dans ce village déjà martyrisé, des atrocités. Le 21 Avril 1650 le Chevalier De Joyeuse avec sa cavalerie rançonna tous les habitants et commit toutes sortes d'exactions envers la population.

Il faudra attendre la fin de la guerre de Trente Ans et la réunion de la Franche Comté libérée des Espagnols au royaume de France en 1678, pour que toutes ces horreurs cessent et que la paix s'installe à nouveau.

En ce siècle de misères, le prieuré de Varennes était alors en prébende, c'est-à-dire qu'il était attribué aux dignitaires de l'église. Richement doté au 18^{ème} siècle, il était devenu la résidence de l'évêque de Langres Simiane de Cordes qui en avait fait sa résidence habituelle après la guerre de Trente Ans. La grange où l'on percevait la dîme existe toujours, quant au pressoir il se trouvait dans l'aile droite de ce que nous nommons le château. En 1721 la rente était de 6000 livres d'or et de 10000 livres d'or à la révolution.

Heureusement le 18^{ème} siècle sera plus calme. Les habitants pourront utiliser les friches, construire des moulins, planter de la vigne et même rembourser leurs emprunts avec les lots de bois et se libérer de la corvée à la Révolution.

Vous trouverez- ci-jointe la traduction en Français Moderne des relevés des 4 actes d'Etat Civil de la commune de Varennes. Entre parenthèses, se trouve la signification des mots utilisés par l'Abbé Thoret.

Pour chaque acte vous trouverez la référence du registre des Archives Départementales, il suffit alors de rechercher le nom de la commune pour obtenir la liste des registres avec les années.

Je tiens à remercier Madame Mercey Danielle originaire d'Arbigny d'avoir bien voulu nous communiquer ces actes avec leur traduction qui relatent bien les événements survenus en ce siècle troublé.

Le vingt sixiesme d'oult pnté année a esté
 baptisé Decida Jean dangeuin Aagé de 20 ans
 au a esté Inhumé par moy Curé Subsigné

Sepulture
 Le vingt Septiesme d'oult pnté année Decida
 Un Enfant né de Sean baptiste Leschaude
 de la France & de Louise Richard sa fem.
 Ledit Enfant n'a esté aucunement nommé & quoy
 que la mere ne se pouvant mottra au monde
 fut baptisé sur le bras dans le ventre de la d.
 mere & par apres tiré avec des Crochets de
 fer ce fut Inhumé au Cimetier de Belieu
 par moy Curé Subsigné

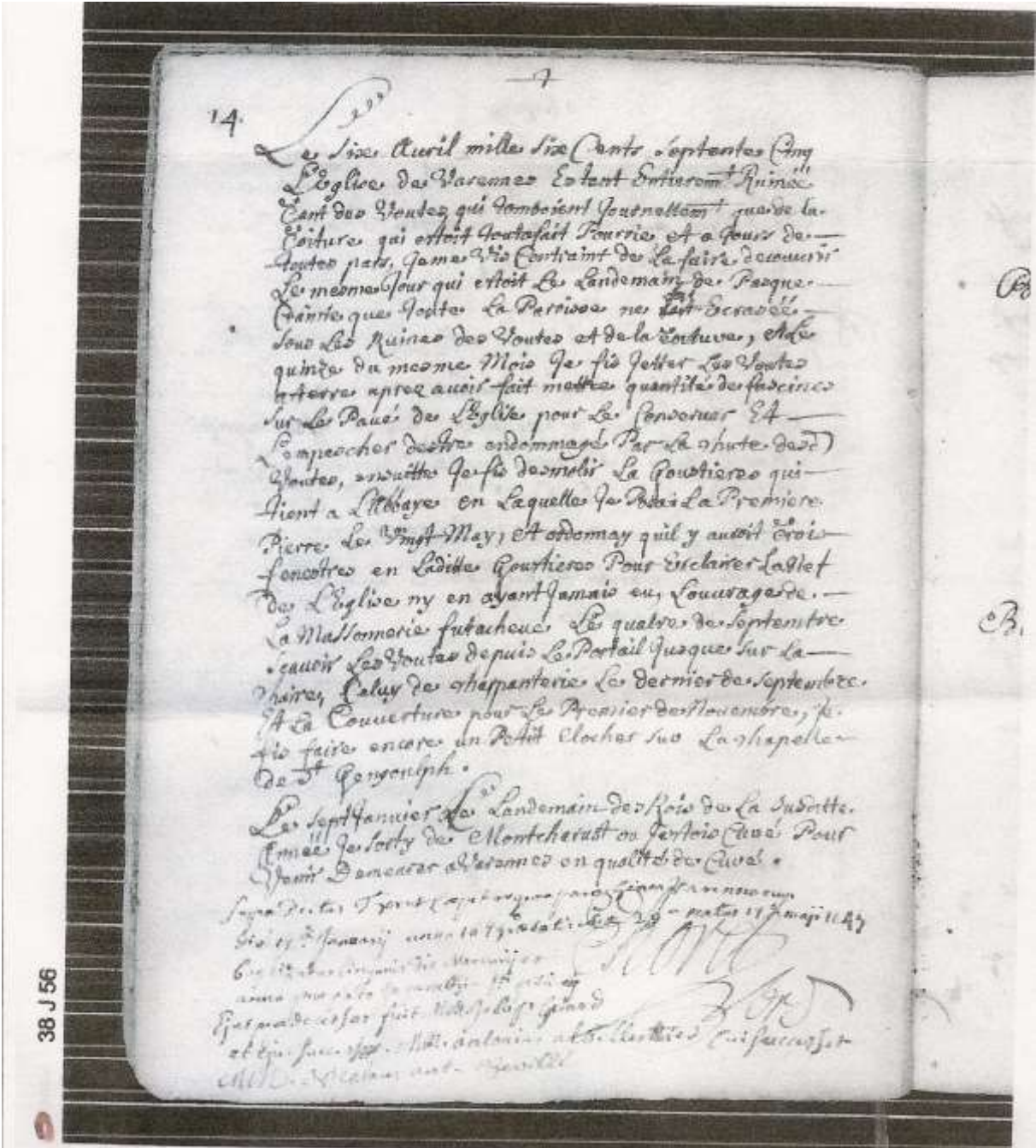
Curé de Varennes

Le vingt jume Septen
 fut baptisé Marie
 Carbolot & Michelhom d
 Mons? le prince de C
 Anne Françoise warthe
 M. Officier Bergerat
 de Varennes & Marain
 Ben? de Mons? Maistre
 Sou Lieutenant Cir.
 Lesy de La Fontaine
 père Curé de C
 Auffi Lesy Carbolot

AD 52 Varennes sur Arance
 150804 p. 60

Les accouchements étaient parfois dramatiques.
 Il n'a pas été possible de retrouver l'acte de décès de la mère. A-t-elle survécu ?

Eglise en ruine suite aux guerres successives du 17^{ème} siècle.



14

7

Le six Avril mille six Cents septantes (An)
 L'eglise de Varennes Estant entiere de quinze
 Cents de Ventes qui semblerent journellement par la
 Coiture qui estoit tout fait pourrie et a pour de
 toutes parts, jama. n'estoit de la faire decouvrir
 Le mesme jour qui estoit Le lendemain de Pasque
 Sainte que Ventes La Paroisse ne fut decouverte
 sous Les Ruines des Ventes et de la Coiture, Mais
 quinze du mesme Mois se fit jetter Les Ventes
 a terre apres avoir fait mettre quantité de fusées
 sur La Paroi de L'eglise pour Le sonner et
 L'empescher de estre endommagé Par la chute d'ice
 Ventes, ensuite se fit demolir La Couverture qui
 estoit a L'abbaye en Laquelle se devoit La premiere
 Pierre Le Vingt May, et ordonné qu'il y auroit trois
 fontaines en L'eglise Pour enclaver L'eglise
 de L'eglise ny en ayant jamais eu, Couverture
 La Mallemorie fut achevé Le quatre de Septembre
 Leau de Ventes depuis Le Portail jusque sur La
 chaire, Celuy de cheppantorie Le dernier de Septembre
 A La Couverture pour Le premier de Novembre, se
 fit faire encore un petit clocher sur La chapelle
 de St Genoulph.

Le sept Janvier de Le lendemain de Rois de La Indette
 Emes se sonty de Montcherast ou se seroit Cava Pour
 Saint Demecar et Varennes on qualte de Cava.

Signe de la Trinité et de la Vierge par Jean de la Roche
 Sieur de Varennes le 14 Mars 1677 - pages 11 et 12
 Les Ventes de Varennes ont été achetées par
 nous le 14 Mars 1677 par le sieur de la Roche
 et le sieur de la Roche et le sieur de la Roche
 et le sieur de la Roche et le sieur de la Roche

38 J 56

Le 13 jour du mois d'août l'an de la redemption
 Notre Dame de 1680 fut benite par Mess^{rs} Jean Baptiste
 Touché prêtre curé de l'abbaye de la grande Chartreuse
 Dieu sur l'invocation de S^{te} Catherine et fut nommée
 Par M^{re} Laurent Boyceat Prieur de l'abbaye —
 de Notre Dame Catherine de Chaillet de la robe
 de l'abbaye de fondation Royale de Belmont
 Elle fut fondue le 13 jour de juillet audit an
 1680 Priez Dieu pour celuy qui la benite.

Grosse cloche de l'abbaye

1680

8

Grosse cloche Sainte Catherine baptisée le 13 Août 1680.

Un peu de douceur dans ce monde

98. Tremblement 1682

Le douzième May jnté Année il arriva
un tremblement de terre esproialle qui fut
d'une grande Estendue & qui Estonna tout le
monde

Baptême / Le dix huit May jnté Année fut
baptisé Jean Baptiste fils Illegitime De
M^{re} Estienne Bergerat Garçon, & d'Anne Dorée
Fille, parain Jean Baptiste Deschaudé greffier

73 52 Varennes sur Aisne
180501 p 72

Y a-t-il eu des dégâts ? Pas de décès suite à cet événement.

Traduction en français moderne :

Archives Départementales Varennes sur Amance 1 E 0504 page 31 – 6 avril 1675

Le Six Avril mille Six Cents Septante Cinq L'Eglise de Varennes Estant Entièrement Ruinée. Tant des Voutes qui Tombaient Journallement que de la Toiture qui étoit (était) Toutafait (tout à fait) Pourrie et à Jours de Toutes parts, Je me Vis Contraint De La faire Découvrir. Le même (même) Jour qui estolt le Lendemain De Pâques Crainte que Toute La Paroisse ne fut Ecrasée Sous Les Ruines Des Voutes et De la couverture (couverture), et Le quinze du mesme Mois Je fis Jeter les Voutes à terre après avoir fait mettre quantité De fascines Sur Le pavé de L'Eglise pour le conserver Et l'empescher Destre endommagé Par la chute Desd. (dites) Voutes, ensuite Je fis Desmolir La Goustières (goutière) qui tient à L'Abbaye en Laquelle Je Posai La Première Pierre le Vingt May, et ordonnay qu'il y auroit trois fenêtres en Ladite Goustières Pour Eclairer la Nef de l'Eglise ny en n'ayant Jamais eu, L'ouvrage de la Massonerie fut achevé Le quatre de Septembre Sçavoir Les Voutes depuis le Portail Jusque sur la Chaire, Celuy de charpenterie le Dernier de Septembre. Et La Couverture pour Le Premier De Novembre, Je fis faire encore un Petit Clocher sur La chapelle De St Gengoulph.

Le Sept Janvier Le Lendemain Des Rois de la Susdite Année Je Sorty de Montchervot ou Jestois Curé Pour Venir Demeurer à Varennes en qualité de Curé.

Thoret Curé



Archives Départementales Varennes sur Amance 1 E 0504 page 63 – 13 août 1680

1680

Le 13 Jour Du Mois Daoust Jour de Lassomption Notre Dame 1680 fut bénite par Moy Jean Baptiste Thoret prestre Curé de Varennes La Grosse Cloche Dudit Lieu sous L'Invocation de Ste Catherine et fut Nommée Par Me Laurent Bergerat Prieur de Varennes – Et Dame Catherine De Choiseul Abbessse De L'Abbaye De fondation Royale De Belmont ; Elle fut fondue Le 12 Jour de Juillet audit an 1680. Priez Dieu pour Celuy qui L'a Bénite

Thoret Curé



Archives Départementales Varennes sur Amance 1 E 0504 page 60– 27 août 1682

Sépulture

Les vingt Septième aout pnte (présente) année Deuda (?) Un Enfant née De Jean Baptiste Leschaudé Dit la France Et De Louise Richard Sa Fem. (femme) Leql (lequel) Enfant n'a esté aucunemt (aucunement) Nommé a Cause que la Mere ne Le pouvant Mettre au monde fut baptisé sur le bras Dans Le ventre delad- (ladite) mere et par apres tiré avec des Crochets De Fer et fut Inhumé au Cimetière De Celieu par moy Curé Soussigné

Thoret Curé
Curé de Varennes



Archives Départementales Varennes sur Amance 1 E 0504 page 72 – 12 mars 1682

1682

Tremblement

Le douzième Mars pnte (présente) Année il arriva Untramblemt (un tremblement) de terre effroiable (effroyable) qui fut D'Une grande Estandue (Etendue) et qui Estonnatout (étonnât tout) le monde.

Thoret Curé



la fibre est arrivée !

Vous allez désormais pouvoir bénéficier de débits Internet inégalés.

Malheureusement la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur www.losange-fibre.fr ou flashez le QR-code et laissez-vous guider



1. testez votre éligibilité <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite/>
2. téléchargez la plaquette <https://losange-fibre.fr/inc/uploads/2019/10/Plaquette-particulier-finale.pdf>
3. découvrez les offres <https://www.losange-fibre.fr/la-fibre/les-operateurs/>

A la date d'arrivée de la fibre dans votre commune, 14 opérateurs sont clients du réseau Losange. Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de votre logement/entreprise est gratuit. Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange.

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (de la rue à l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

Et suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange> (ou avec le QR-code)



Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.losange-fibre.fr

Grâce à la fibre optique, l'accès au Très Haut Débit devient une réalité.

Avec le soutien de



MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE
1 place de l'Église
52400 VARENNES SUR AMANCE
Mail : mairie.varennnes.52@orange.fr

BORNE DE RECHARGE POUR VOITURE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE

La mise en service de la borne de recharge pour voiture électrique est effective à Varennes sur Amance depuis vendredi 19 février 2021. Elle est située au 1 Place de l'Église 52400 Varennes sur Amance (devant la Mairie).

Pour le fonctionnement de cette borne, l'ensemble des infos est disponible sur notre site internet du Syndicat Départemental Énergie et Déchets 52 (SDED52), en cliquant sur le portail « Bornes de recharge » de l'espace Energie. Vous pouvez accéder directement à ce portail par l'adresse suivante : <https://mobilite.sded52.fr/>

Les usagers peuvent accéder au service par 3 moyens :

- Adhérer au service du SDED52 en créant leur compte en ligne depuis notre site internet. Ils recevront un badge du SDED52 pour accéder aux prises par un simple passage de leur badge devant la borne. Les comptes sont prépayés, à chaque recharge le compte est débité. Toutes les demandes sont traitées par les services du SDED52 à Chaumont.
- Adhérer au service en passant par un opérateur de mobilité national. Nos bornes sont enregistrées au niveau du réseau national Gireve, il existe en France environ 80 opérateurs de mobilité électrique qui proposent des services pour les propriétaires de véhicules électriques, et en particulier l'accès aux bornes de recharge par le moyen d'un badge universel. Cela permet aux usagers de ne disposer que d'un seul badge pour tous leurs déplacements en France.
- En scannant avec leur smartphone le QR code présent sur la borne. Les usagers accèdent ainsi à une application de paiement en ligne, ce qui leur permet d'accéder aux prises à tout moment, sans nécessité de recourir à un abonnement préalable.

Nous vous rappelons que le coût du service est de 1€ par tranche de 6KWh rechargée, quel que soit le mode d'accès. Toutefois, les opérateurs nationaux appliquent leur propre tarif à leurs abonnés (le SDED52 facture 1€/6KWH à l'opérateur). Selon les modèles de voiture, cela représente un coût moyen de 3€ pour 1 heure de recharge, soit environ 100km d'autonomie retrouvée.

Pour trouver une borne de recharge, vous pouvez accéder directement au portail à l'adresse suivante : <https://mobilite.sded52.fr/station/index>

Pour toute question d'un usager, vous pouvez contacter le SDED52 par téléphone : 03 25 35 09 29 ou par mail : sded52@sded52.fr



Haute-Marne DÉCHETTERIES

HORAIRES D'ÉTÉ

du 1^{er} avril au 31 octobre 2021

**DERNIER ACCÈS 10 MIN
AVANT LA FERMETURE**



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Arc-en-Diable*				12.00 - 13.00		9.00 - 12.00 1 ^{er} Bureau
Auberive			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30			14.00 - 17.30
Baogny	09.00 - 12.00		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Bourbonne-les-Bains	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	14.00 - 17.30		14.00 - 17.30		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Chandrey	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Châteauvillain	14.00 - 17.30		14.00 - 17.30			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Chaumont Brotes	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30		09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30
Chaumont 2J	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30		09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30
Cleiman*	non gérés 13.00 - 17.30					
Colombey les Deux Églises			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30			09.00 - 12.00
Douzevic-le-Château			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30			14.00 - 17.30
Éclaron			09.00 - 12.00			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Érville-Saint-Denis	14.00 - 17.30	14.00 - 17.30	14.00 - 17.30		14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Fayt-Billot	14.00 - 17.30		09.00 - 12.00		14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Froncles				09.00 - 12.00		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Joinville	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30		09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30
Langres	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30		09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30
Montier-en-Oer	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30		09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Nogent	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Neully-r'Évêque*	non gérés 13.00 - 17.30					
Praschy			14.00 - 17.30	14.00 - 17.30	14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Rimaucourt			09.00 - 12.00			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Rozampont			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30		14.00 - 17.30	09.00 - 12.00
Romain-sur-Meuse			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30			09.00 - 12.00
Saint-Dizier	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30	09.00 - 12.00 14.00 - 17.30
Val-de-Meuse			09.00 - 12.00 14.00 - 17.30			14.00 - 17.30
Varemes-sur-Arnon*	non gérés 13.00 - 17.30					
Wassy	13.30 - 17.30		09.00 - 12.00 13.30 - 17.30		09.00 - 12.00 13.30 - 17.30	09.00 - 12.00 13.30 - 17.30

Les déchetteries sont fermées les jours fériés : 1^{er} janvier, Pâques, lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, Ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre



* Déchetteries mobiles

FERMETURE ANTICIPÉE

En raison du couvre-feu national instauré à 18h et afin de permettre aux usagers de regagner leur domicile en toute sérénité, le SDED 52 adapte l'heure de fermeture des déchetteries à 17h30 aux jours habituels d'accès, jusqu'à nouvel ordre.

CONSIGNES À ADOPTER

- J'organise le tri de mes déchets dans mon véhicule afin d'optimiser ma présence sur site
- Je suis autorisé(e) à un unique passage par jour dans la limite de 3m³
- Je suis strictement les consignes des gardiens
- Si la déchetterie est fermée, je ne laisse pas de déchets sur le trottoir ou devant la grille
- Je respecte les consignes sanitaires en vigueur



Les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas autorisés

En cas d'apports volumineux, je prends contact avec le SDED 52

Le règlement de votre déchetterie est disponible et consultable sur simple demande auprès du gardien ou du SDED 52

SDED 52 - 40 bis av. M^{re} Foch 52000 Chaumont - sded52@sded52.fr
03 25 35 09 29 - www.sded52.fr



J'utilise un ancien bac recyclé* ?

*Mon bac recyclé doit être normalisé avec 2 roues et un couvercle amovible.

L'autocollant de tri est OBLIGATOIRE au dos du bac côté poignée.

J'utilise un BAC de TRI neuf ou un ancien bac recyclé* ?

Je dépose en VRAC mes déchets recyclables dans le bac SANS SAC



Je n'ai pas de bac de tri ?

J'utilise les sacs de tri toujours disponibles en Mairie

(il vous la fournit d'un rouleau par foyer par an)



Une question ? Contactez-nous au 03 25 84 43 71



Commander son bac de tri



Bac de Tri Corps Creux

Volume : 80 L
Prix : 30,00 €
Volume : 240 L
Prix : 40,00 €
Volume : 360 L
Prix : 50,00 €

3 tailles par modèle



Je trie à la source, je m'offre le BIOSEAU pour seulement 5,00 €



3 tailles par modèle

Bac de Tri Corps Plats

Volume : 80 L
Prix : 30,00 €
Volume : 240 L
Prix : 40,00 €
Volume : 360 L
Prix : 50,00 €

Si tu tries, t'as tout compris Car le tri, c'est la vie !

BON DE COMMANDE DE VOTRE BAC DE TRI

Nom / Prénom :

Adresse : CP : Commune :

Téléphone :/...../..... Courriel :

MODELES	PRIX	QUANTITE CORPS CREUX	PRIX	QUANTITE CORPS PLATS	TOTAL
BAC DE TRI 80 L	30,00 €		30,00 €		_____ €
BAC DE TRI 240 L	40,00 €		40,00 €		_____ €
BAC DE TRI 360 L	50,00 €		50,00 €		_____ €
BIOSEAU 7 L	5,00 €	Quantité : _____			_____ €
Total en euros					_____ €

Informations pratiques

Point de vente :

À réception de votre commande, le Smictom Sud 52 vous contactera afin de venir retirer votre bac de tri.

Adresse de retrait :
SMICTOM SUD 52 - 18 rue Château du Mont
52600 CHALINDREY

Ouvert le lundi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h
du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
le vendredi de 9h à 12h

Mode de règlement

Le règlement doit être fait lors de la commande de votre bac de tri en joignant votre chèque à l'ordre de la Régie du Smictom Sud 52.

Pour toutes autres informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM SUD 52 au 03 25 84 43 71 ou par email smictomsud52@wanadoo.fr



**Bilan
opération
bons
d'achats
« Je
consomme
local »**

 CC des Savoir-Faire
www.ccdesavoirfaire.fr



www.ccissavoirfaire.fr / 0033018 - AU - COMMERCE LOCAL

ENSEMBLE, SOUTENONS NOS COMMERCANTS DE PROXIMITÉ

Bilan global



- ♦ **9156 bons reçus** pour remboursement, soit + de **62 % des bons distribués** (821 demandes de remboursement reçus)
- ♦ Panier moyen : **50 €**
- ♦ Chiffre d'affaires engendré : **456 700 €**
- ♦ **108 commerçants** participants à l'opération, **91 commerçants** ont encaissé des bons d'achats



Utilisation des bons par communes



LE PAILLY	59%	SAULLES	56%
LES LOGÈS	60%	SAVIGNY	60%
MAIZIÈRES sur AMANCE	67%	SERQUEUX	75%
MELAY	58%	SOYERS	52%
MONTCHARVOT	65%	ST BROINGT LE BOIS	41%
NEUVILLE LES VOISEY	60%	ST VALLIER SUR MARNE	55%
NOIDANT CHATENOY	54%	TORCENAY	61%
OUGE	59%	TORNAY	72%
PALAISEUL	58%	VALLEROY	61%
PARNOY EN BASSIGNY	60%	VARENNES sur AMANCE	48%
PIERREMONT SUR AMANCE	68%	VELLES	57%
PISSELOUP	54%	VICQ	55%
POINSON les FAYL	75%	VIOLOT	61%
PRESSIGNY	62%	VOISEY	60%
RIVIERES LE BOIS	53%	VONCOURT	50%
ROUGEUX	80%		

Rappel moyenne : **62 % des bons distribués**



Programme 2021

Cuisine sauvage des 4 saisons

Le dimanche 14h/17h
15€ (10€ adhérent) 12 personnes max.

Rosettes, jeunes pousses et mesclun sauvage **21 mars**

Légumes-feuilles et fleurs printaniers **11 avril**

Graines et plantes aromatiques de l'été **15 août**

Baies et racines automnales **26 septembre**

Cosmétiques naturels des 4 saisons

Le dimanche 14h/17h
30€ (25€ adhérent) 10 personnes max.

La Rose, de la distillation à l'émulsion **30 mai**

Les plantes à parfum, de la plante à l'essence **25 août**

Bâtons d'encens et poudres magiques **3 octobre**

Baumes et onguents, l'alchimie des fleurs et des abeilles **5 décembre**

Une journée ô cœur des plantes

en collaboration avec **Ô Palais des Fées**. Balade à la rencontre des plantes qui soignent, repas bio aux plantes, atelier pratique.

Le dimanche 10h/17h
65€ (55€ adhérent) 10 personnes max.

Les simples sauvageonnes : infusions et cuisine ancestrale **25 avril**

Les plantes à parfum : hydrolats et huiles essentielles **11 juillet**

Ô cœur des fleurs : teintures mères et macérâts huileux **22 août**

Épices et condiments : graines précieuses pour la santé **19 septembre**



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres Enquête publique du lundi 3 mai (9h00) au vendredi 4 juin 2021 (17h00) inclus

Par arrêté n° 2021-01 du 30 mars 2021, affiché dans les locaux du PETR du Pays de Langres, le Président du PETR du Pays de Langres a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Langres.

Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations sur le projet de SCoT du Pays de Langres.

Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, soit 158 communes et près de 45 000 habitants, qui ont souhaité s'engager collectivement dans une démarche commune d'aménagement du territoire.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux du PETR du Pays de Langres, 200 rue du Caporal Albert Arty - 52 200 LANGRES. La personne responsable du projet de SCoT est Monsieur Eric DARBOT, Président du PETR du Pays de Langres.

Dates de l'enquête

L'enquête se déroulera du lundi 3 mai à 9h00 au vendredi 4 juin 2021 à 17h00 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Commissionnaire enquêteur

Par décision n° E20000069/51 en date du 30 septembre 2020, Monsieur le Vice-Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Jean-Marie FERREUX commissaire enquêteur, Président de la commission d'enquête,
- Messieurs Jean-Marc DAURELLE, Régis LOUIS, Didier LOUIS, Yannick PICARD commissaires enquêteurs, et membres de la commission d'enquête.

Dossier d'enquête

Le dossier d'enquête se compose :

- Du projet de SCoT du Pays de Langres :
 - Le rapport de présentation, comprenant l'évaluation environnementale,
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).
- Du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet
- Des avis émis par les personnes publiques associées consultées par le projet de SCoT et de l'avis de l'Autorité Environnementale.

Consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête sera consultable du lundi 3 mai à 9h00 au vendredi 4 juin 2021 à 17h00 inclus, soit 33 jours consécutifs.

- en format papier, aux sièges du PETR du Pays de Langres et dans chacune des intercommunalités concernées, aux jours et heures indiqués

Lieux	Jours et heures
PETR du Pays de Langres 200 rue du Caporal Albert Arty 52200 LANGRES	Les mardi et jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Le mercredi de 10h00 à 12h00.
Communauté de Communes Aubertine Vingrainne et Montsaugonnais 17 Chemin des Brissais, Prasilloy, 52190 LE MONTSAUGONNAIS	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai et le vendredi 14 mai.
Communauté de Communes des Savois-Païve 10 rue de la Libération 52600 CHALINDREY	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai, le vendredi 14 mai et le lundi 24 mai.
Ville de Langres Place de l'Hôtel de ville 52200 LANGRES	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les locaux seront fermés le jeudi 13 mai, le vendredi 14 mai et le lundi 24 mai.

- Sur le site internet du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://cc.tpi.adem.fr/kenquetes/GIS2026.html>

- Sur le site du PETR du Pays de Langres, à l'adresse suivante : <http://www.pays-langres.fr/scot/>

Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors des 24 permanences qui se tiendront :

Lieux	Jours et heures
AUBERIVE Mairie Route de Châtillon	Mercredi 5 mai de 14h00 à 17h00 Mardi 1 ^{er} juin de 14h00 à 17h00
BOURBONNE LES BAINS Salle de Justice de Paix Parc du Château	Lundi 3 mai de 14h00 à 17h00 Mercredi 19 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 29 mai de 9h00 à 12h00 Vendredi 4 juin de 9h00 à 12h00
CHALINDREY Centre-socio-culturel, salle Contier 10 rue Pierre Semard	Lundi 10 mai de 14h00 à 17h00 Jeudi 26 mai de 9h00 à 12h00
FAVY-BILLOT Mairie 15 place de la Poste	Mercredi 5 mai de 9h00 à 12h00 Jeudi 26 mai de 14h00 à 17h00 Mardi 1 ^{er} juin de 9h00 à 12h00
LANGRES Maison des Services, 2 bis rue de la Poënerie	Lundi 3 mai de 9h00 à 12h00 Mardi 11 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 22 mai de 9h00 à 12h00 Vendredi 4 juin de 14h00 à 17h00
LE MONTSAUGONNAIS Mairie de Prasilloy 3 place de la Gare	Samedi 15 mai de 9h00 à 12h00 Mardi 18 mai de 9h00 à 12h00 Mercredi 27 juin de 14h00 à 17h00
RODLAMPONT Mairie Place de la Mairie	Jeudi 6 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 22 mai de 9h00 à 12h00
VAL DE MEUSE Salle des Fêtes de Montigny le Roi, Zone du Forum, 35 Avenue de Haute-Meuse	Mardi 11 mai de 14h00 à 17h00 Samedi 22 mai de 9h00 à 12h00
VABRINES SUR AVANCEE Salle des Fêtes Marcel Arland 19 place de l'Église	Jeudi 6 mai de 9h00 à 12h00 Mercredi 26 mai de 14h00 à 17h00

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :

- Être consignées sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, déposés dans les lieux de consultation du dossier d'enquête, et aux permanences de la commission d'enquête aux horaires d'ouvertures indiqués,
- Être reçues à l'écrit ou à l'oral par un membre de la commission d'enquête aux lieux, jours et heures de ses permanences,
- Être consignées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://cc.tpi.adem.fr/kenquetes/GIS2026.html>
- Être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête au siège du PETR du Pays de Langres, PETR du Pays de Langres, 200 rue du Caporal Albert Arty - 52200 LANGRES.

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos par le Président de la commission d'enquête. Celui-ci disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président du PETR du Pays de Langres le rapport établi, ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête formulant un avis sur le projet de SCoT du Pays de Langres.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera adressée par cette dernière à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne.

À l'issue de l'enquête, le rapport établi ainsi que les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les locaux du PETR du Pays de Langres et des trois Communautés de Communes concernées, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Marne, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également publiés sur le site internet du registre dématérialisé (<https://cc.tpi.adem.fr/kenquetes/GIS2026.html>) ainsi que sur le site internet du PETR du Pays de Langres (<http://www.pays-langres.fr/scot/>), et tenus à la disposition du public pendant un an.

Décision

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SCoT du Pays de Langres, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du PETR du Pays de Langres.

Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au PETR du Pays de Langres, auprès de Monsieur Emmanuel PROBERT (03 25 84 10 04).

MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE
1 Place de l'Église
52400 VARENNES SUR AMANCE

PHOTO AÉRIENNE DE LA COMMUNE

Madame, Monsieur,

Nous vous proposons d'acquérir une photo aérienne de Varennes-sur Amance datant d'avril 2019 comme l'image ci-dessous (impression par nos soins) :

- Soit au format 210 x 297 mm au prix de 5.00 €
- Soit au format 297 x 420 mm au prix de 10.00 €



Nous vous demandons de remplir le bulletin ci-dessous et de le déposer en mairie (ou boîte aux lettres) avec le règlement par chèque au nom du Trésor Public ou en espèces

MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE

Nom et prénom :

Adresse :

Souhaite acquérir une photo aérienne de Varennes-sur Amance

- Format 210 x 297 mm : Nombre : x 5.00 € =

- Format 297 x 420 mm : Nombre : x 10.00 € =

Soit un total de